

COVID-19 Weekly Information Update – March 12, 2021 / COVID-19 - Mise à jour de la semaine – le 12 mars 2021

***** *Le français suit* *****

Hello,

We would like to send you a few updates regarding COVID-19 and ask you to share this information in your networks. Please continue to consult the [AAFC website](#) regularly for updates.

1. **Temporary Foreign Worker (TFW) border measure exemptions**

AAFC would like to share an important update related to COVID-19 and border measures for agricultural temporary foreign workers. Today, the Government of Canada announced that the current exemption from the 3-day hotel stopover in government approved accommodation for agricultural TFWs in specified occupational codes **has been extended until March 21, 2021**. These workers can continue to go directly to the location of their 14-day quarantine provided by their employer while they wait for the results of their COVID-19 test taken on arrival. More information on this exemption is available at: [COVID-19 mandatory hotel stopover](#). A signed, bilingual copy of the updated **Chief Public Health Officer of Canada Exemption** is also attached for your use and reference.

AAFC will share more details as soon as possible about the process that seasonal agricultural workers and their employers should expect after March 21, 2021.

2. **COVID-19 Vaccination and Rapid Testing occurring in the regions**

The attached COVID-19 Vaccination and Rapid Testing document summarizes information on current COVID-19 vaccination roll out plans and rapid testing initiatives occurring in all regions. It provides an easy and quick way to locate information of interest to the agriculture and agri-food sector, including the current status and prioritization of the sector in the COVID-19 vaccination plans in each province/territory (PT). Note that this document is an attempt to synthesize available information only. PT plans and initiatives will continue to be updated and refined over time. Industry stakeholders should always consult with PT/local authorities for the latest information and to learn more about vaccination plans and rapid testing initiatives.

3. **Canadian Centre for Occupational Health and Safety COVID-19 Resources**

The Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS) is Canada's national resource for the advancement of workplace health and safety. Throughout this pandemic, CCOHS, in partnership with the Public Health Agency of Canada, has developed a variety of products/services to help ensure high-level COVID-19 related guidance in relation to public health, infection prevention, occupational safety guidance, training, and knowledge transformation to support a wide range of employment sectors and organizations across Canada, including the agriculture and agri-food sectors.

Most recently, CCOHS has published a new COVID-19 prevention e-course for temporary foreign workers in agriculture, "[P0626EN: Prevent the Spread of COVID-19: Guidance for Temporary Foreign Workers](#)". This course is available for free, and **is now available in Spanish (NEW)** as well as English. French versions are coming soon.

4. **Information on Coronavirus disease (COVID-19) from the Public Health Agency of Canada**

There are a number of updated resources available on the Public Health Agency of Canada

website for the public including an **Outbreak Update** and the **COVID-19 Virtual Assistant: Coronavirus disease (COVID-19)**.

Vaccines

- **COVID-19 Vaccines:**
 - **NEW!** [Health Canada authorizes Janssen COVID-19 vaccine](#)
 - **NEW!** [Janssen COVID-19 vaccine: What you should know](#)
 - **UPDATED!** [NACI rapid response: Extended dose intervals for COVID-19 vaccines to optimize early vaccine rollout and population protection in Canada](#)
 - **UPDATED!** [COVID-19 vaccination in Canada: Vaccination coverage](#)
 - **UPDATED!** [COVID-19 vaccination in Canada: Vaccines administered](#)
 - **UPDATED!** [What's new: Drug products \(COVID-19\)](#)
 - [AstraZeneca COVID-19 vaccine: What you should know](#)
 - [Canada to receive 2 million doses of AstraZeneca's COVID-19 vaccine manufactured by the Serum Institute of India](#)
 - [Recommendations on the use of COVID-19 vaccines](#)

Recalls and Safety Alerts

- **NEW!** [Authorization of Janssen COVID-19 Vaccine with English-only Vial and Carton Labels](#)
- **NEW!** [Pfizer-BioNTech COVID-19 Vaccine: Updated Storage and Transportation Conditions](#)
- [Authorization of AstraZeneca COVID-19 Vaccine with English-only Vial and Carton Labels](#)
- [Authorization of COVISHIELD with English-only Vial and Carton Labels](#)
- Coronavirus disease (COVID-19): **[Travel restrictions, exemptions and advice](#)**
 - **UPDATED!** [Flying to Canada requirements checklist](#)
 - **UPDATED!** [Driving to Canada requirements checklist](#)
 - **UPDATED!** [COVID-19 mandatory hotel stopover: About](#)
- Coronavirus disease (COVID-19): **[Awareness resources](#)**
 - **UPDATED!** [Going out safely during COVID-19](#)
 - [COVID-19: How to make your mask fit properly](#)

For any questions: phac.hpoc.stakeholders-partiesprenantes.cops.aspc@canada.ca

Reminder: Next AAFC COVID-19 stakeholder calls will be held Wednesday March 17th at noon.

We encourage you strongly to share your comments and questions in writing through the AAFC Roundtable account (aafc.roundtable-table ronde.aac@canada.ca).

Industry Engagement Division

Agriculture and Agri-Food Canada
Government of Canada

Bonjour,

Nous souhaitons vous faire part de quelques mises à jour concernant la COVID-19 et vous demandons de communiquer ces renseignements dans vos réseaux. Veuillez continuer à consulter régulièrement le [site Web d'AAC](#) pour les mises à jour.

1. Exemption des mesures frontalières pour les travailleurs étrangers temporaires (TET)

AAC souhaite vous faire part d'une importante mise à jour concernant le projet COVID-19 et les mesures frontalières pour les travailleurs étrangers temporaires agricoles. Aujourd'hui, le gouvernement du Canada a annoncé que les exemptions actuelles de l'escale de trois jours dans un logement approuvé par le gouvernement pour les TET agricoles appartenant à des codes professionnels précis ont **été prolongées jusqu'au 21 mars 2021**. Ces travailleurs peuvent continuer à se rendre directement à l'endroit de leur quarantaine de 14 jours fourni par leur employeur en attendant les résultats de leur test COVID-19 effectué à leur arrivée. De plus amples informations sur cette exemption sont disponibles à l'adresse suivante : Séjour obligatoire à l'hôtel en raison de la COVID-19. Une copie bilingue et signée de la mise à jour de l'exemption de l'**administrateur en chef de la santé publique du Canada** est également jointe pour votre usage et référence.

AAC communiquera dès que possible d'autres détails sur le processus auquel les travailleurs agricoles saisonniers et leurs employeurs doivent s'attendre après le 21 mars 2021.

2. Vaccination et tests rapides du COVID-19 en cours dans les régions

Le document ci-joint sur la vaccination contre le COVID-19 et les tests rapides résume les informations sur les plans de déploiement de la vaccination contre le COVID-19 et les initiatives de tests rapides en cours dans toutes les régions. Il offre un moyen facile et rapide de trouver des informations d'intérêt pour le secteur agricole et agroalimentaire, y compris l'état actuel et la priorité accordée au secteur dans les plans de vaccination contre le COVID-19 dans chaque province/territoire (PT). Veuillez noter que ce document ne constitue qu'une tentative de synthèse des informations disponibles. Les plans et initiatives des PT continueront d'être mis à jour et affinés au fil du temps. Les acteurs du secteur doivent toujours consulter les PT/autorités locales pour obtenir les informations les plus récentes et en savoir plus sur les plans de vaccination et les initiatives de test rapide.

3. Ressources relatives à la COVID-19 du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) est la ressource nationale en matière d'avancement de la santé et de la sécurité au travail au Canada. Pendant la pandémie, le CCHST, en partenariat avec l'Agence de la santé publique du Canada, a élaboré une variété de produits et de services pour aider à assurer une orientation de haut niveau liée à la COVID-19 en ce qui concerne la santé publique, la prévention des infections, les lignes directrices en matière de sécurité au travail, la formation et la transformation des connaissances afin d'appuyer un large éventail de secteurs d'emploi et d'organisations partout au Canada, y compris le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Plus récemment, le CCHST a mis en ligne un nouveau cours sur la prévention de la COVID-19 pour les travailleurs étrangers temporaires dans le secteur de l'agriculture, intitulé « [Prévenir la propagation de la COVID-19 : conseils pour les travailleurs étrangers temporaires](#) ». Ce cours est gratuit et est maintenant **offert en espagnol (NOUVEAU)** et en anglais. La version française sera disponible *sous peu*.

4. Informations sur les maladies à coronavirus (COVID-19) de l'Agence de la santé publique du Canada

Il y a un certain nombre de ressources mises à jour disponibles sur le site Web de l'Agence de santé publique du Canada pour le public, ainsi que pour les professionnels de la santé, y compris notre **Mise à jour sur l'éclosion** et la **assistant virtuel COVID-19** : [Maladie à coronavirus \(COVID-19\)](#). Ce qui suit peut également présenter un intérêt pour votre organisation :

Vaccin

- **Vaccins contre la COVID-19 :**
 - **NOUVEAU!** [Santé Canada homologue le vaccin contre la COVID-19 du fabricant Janssen](#)
 - **NOUVEAU!** [Vaccin de Janssen contre la COVID-19 : Ce que vous devez savoir](#)
 - **MISE À JOUR!** [Réponse rapide du CCNI : Allongement des intervalles entre les doses des vaccins contre la COVID-19 pour optimiser les campagnes de vaccination précoces et la protection des populations au Canada](#)
 - **MISE À JOUR!** [Vaccination contre la COVID-19 au Canada: Couverture vaccinale](#)
 - **MISE À JOUR!** [Vaccination contre la COVID-19 au Canada: Vaccins administrés](#)
 - **MISE À JOUR!** [Quoi de neuf : Médicaments \(COVID-19\)](#)
 - [Vaccin d'AstraZeneca contre la COVID-19 : Ce que vous devez savoir](#)
 - [Le Canada recevra 2 millions de doses du vaccin contre la COVID-19 d'AstraZeneca fabriqué par le Serum Institute of India](#)
 - [Recommandations sur l'utilisation des vaccins contre la COVID-19](#)

Revue rapide de données probantes sur la COVID-19

- **NOUVEAU!** [Autorisation de Janssen COVID-19 Vaccine dont la boîte et la fiole portent des étiquettes unilingues anglaises](#)
- **NOUVEAU!** [Vaccin contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech : mise à jour des conditions de conservation et de transport du produit](#)
- [Autorisation de Vaccin d'AstraZeneca contre la COVID-19 dont la boîte et la fiole portent des étiquettes unilingues anglaises](#)
- [Autorisation de COVISHIELD dont l'étiquetage des fioles et des boîtes est unilingue en anglais](#)
- Maladie à coronavirus (COVID-19) : [Restrictions, exemptions et conseils en matière de voyages](#)
 - **MISE À JOUR!** [Liste de vérification des exigences pour entrer au Canada par avion](#)
 - **MISE À JOUR!** [Liste de vérification des exigences pour entrer au Canada par voie terrestre](#)
 - **MISE À JOUR!** [Séjour obligatoire à l'hôtel en raison de la COVID-19 : À propos](#)
- Maladie à coronavirus (COVID-19) : [Ressources de sensibilisation](#)
 - **MISE À JOUR!** [Sortez en toute sécurité durant COVID-19](#)
 - [COVID-19 : Comment bien ajuster votre masque](#)

Pour toutes questions: phac.hpoc.stakeholders-partiesprenantes.cops.aspc@canada.ca

Rappel : Le prochain appel d'AAC COVID-19 avec les intervenants du secteur se tiendra le mercredi 17 mars à midi.

Nous vous encourageons vivement à nous faire part de vos commentaires et questions par écrit via le compte de la table ronde d'AAC (aafc.roundtable-table ronde.aac@canada.ca).

Division de la consultation du secteur
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Gouvernement du Canada

Government-Authorized Accommodation Exclusion for Essential Service Providers
(para. 6(1)(e) of s. 58 Order made pursuant to the *Quarantine Act*)

Pursuant to paragraph 6(1)(e) of the *Minimizing the Risk of Exposure to COVID-19 in Canada Order (Quarantine, Isolation and Other Obligations)* (the Order), made pursuant to section 58 of the *Quarantine Act*, I determine that the following class of persons provide an essential service and are therefore temporarily exempt from the Government-Authorized Accommodation (GAA) requirement upon entry by aircraft, as long as they adhere to the conditions set out further below to minimize the risk of introduction or spread of COVID-19:

- Asymptomatic foreign national whose application for a work permit under subparagraph 200(1)(c)(ii.1) or (iii) of the *Immigration and Refugee Protection Regulations* has been approved and who has received written notice of the approval but who has not yet been issued the permit, or who holds a valid work permit issued under subparagraph 200(1)(c)(ii.1) or (iii) of the *Immigration and Refugee Protection Regulations*, for work in an occupation included in one of the following groups of the National Occupation Classification:
 - i. 0821 - Managers in Agriculture
 - ii. 0822 - Managers in Horticulture
 - iii. 8252 - Agricultural and Related Service Agricultural service contractors, farm supervisors and specialized livestock workers
 - iv. 8255 - Landscaping and Ground Maint. Contractors and supervisors, landscaping, grounds maintenance and horticulture services
 - v. 8431 - General Farm Workers
 - vi. 8432 - Nursery and Greenhouse workers
 - vii. 8611 - Harvesting Labourers
 - viii. 6331 - Butchers, Meat Cutters And Fishmongers - Retail And Wholesale
 - ix. 9461 - Process control and machine operators, food, beverage and associated products processing
 - x. 9462 - Industrial Butchers and meat cutters, poultry preparers and related workers
 - xi. 9463 - Fish and Seafood Plant Workers
 - xii. 9617 - Labourers In Food, Beverage and Associated Products processing
 - xiii. 9618 - Labourers In Fish and Seafood Processing

- Before entering Canada, these individuals must provide a suitable quarantine plan by electronic means specified by the Minister of Health, unless they are a member of a class of persons who, as determined by the Minister, are unable to submit their quarantine plan by electronic means, in which case the quarantine plan may be provided in the form and manner and at the time specified by the Minister of Health. The suitable quarantine plan must:
 - Include:
 - (i) the civic address of the place where they plan to quarantine themselves during the 14-day period that begins on the day on which they enter Canada,
 - (ii) their contact information for the 14-day period that begins on the day on which they enter Canada;

 - Indicate that the place referred to in (i) allows them to avoid all contact with other people with whom they did not travel;

 - Indicate that no person will be present at the place referred to in (i) unless that person resides there habitually;

- Indicate that the person has access to a bedroom at the place referred to in (i) that is separate from the one used by persons who did not travel with them and enter Canada together;
 - Indicate that the place referred to in (i) allows the person to access the necessities of life without leaving that place;
 - Indicate that the place referred to in (i) allows the person to avoid all contact with vulnerable persons and persons who provide care to those persons, unless the vulnerable person is a consenting adult or is the parent or dependent child in a parent-child relationship; and
 - Indicate that the place referred to in (i) allows the person to avoid all contact with a health care provider or a person who works or assists in a facility, home or workplace where vulnerable persons are present.
- While in Canada during the exemption period, exempted persons must comply with the following conditions:
 - Wear a suitable mask while in public at all times, including when entering Canada at the Port of Entry and while in transit to their place of quarantine;
 - Adhere to COVID-19 molecular testing requirements upon entering Canada and after entering Canada, as instructed by a quarantine officer or the Minister of Health;
 - Quarantine themselves without delay in accordance with instructions provided by a screening officer or quarantine officer and remain in quarantine until the expiry of the 14-day period that begins on the day on which the person enters Canada, in a place:
 - (i) that is considered suitable by the Chief Public Health Officer, having regard to the risk to public health posed by COVID-19, the likelihood or degree of exposure of the person to COVID-19 prior to entry into Canada and any other factor that the Chief Public Health Officer considers relevant,
 - (ii) where they will not be in contact with a vulnerable person, unless the vulnerable person is a consenting adult or is the parent or dependent child in a parent-child relationship, and
 - (iii) where they will have access to the necessities of life without leaving that place;
 - Within 48 hours after entering Canada, report their arrival at, and the civic address of, their place of quarantine by electronic means specified by the Minister of Health or by telephone using a number specified by the Minister of Health;
 - Subject to paragraphs (f) and (g), until the end of that 14-day period:
 - (i) monitor for signs and symptoms of COVID-19,
 - (ii) report daily on their health status relating to signs and symptoms of COVID-19 by electronic means specified by the Minister of Health or by telephone using a number specified by the Minister of Health, and
 - (iii) in the event that they develop signs and symptoms of COVID-19 or test positive for COVID-19 under any type of COVID-19 test, follow instructions provided by the public health authority specified by a screening officer or quarantine officer;
 - The 14-day period of quarantine begins again and the associated requirements continue to apply if, during the 14-day period, the person develops signs and symptoms of COVID-19, is exposed to another person who exhibits signs and symptoms of COVID-19 or tests positive for COVID-19

- under any type of COVID-19 test; and
- The reporting requirement set out in subparagraph (e)(ii) ends if the person reports that they have developed signs and symptoms of COVID-19 or tested positive for COVID-19 under any type of COVID-19 test.

Non-compliance with any of the conditions above renders this exemption null and void for an individual and they become subject to the full requirements of the Order.

Persons subject to this exemption are not exempt from, and must therefore also adhere to, the pre-arrival COVID-19 testing requirements under the Order.



Dr./D^{re} Theresa Tam
Chief Public Health Officer
Administratrice en chef de la santé publique

Date March 10, 2021

Logement autorisé par le gouvernement pour un service essentiel
(al. 3(1.2)c), 1.4(2)e), et 6(1)e) du décret pris en vertu de l'article 58 de la *Loi sur la mise en quarantaine*)

Conformément aux alinéas 3(1.2)c), 1.4(2)e), et 6(1)e) du *Décret visant la réduction du risque d'exposition à la COVID-19 au Canada (quarantaine, isolement, et autres obligations)* (le Décret), pris en vertu de l'article 58 de la *Loi sur la mise en quarantaine*, je détermine que les membres de la catégorie de personnes suivante fournissent un service essentiel et sont temporairement exemptés de l'obligation de se rendre dans un logement autorisé par le gouvernement (LAG) lors de l'entrée par avion, tant qu'ils respectent les conditions suivantes pour minimiser le risque d'introduction ou de propagation de la COVID-19 :

- Ressortissants étrangers asymptomatiques dont la demande de permis de travail en vertu du sous-alinéa 200(1)c)(ii.1) ou (iii) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés a été approuvée, ou qui détient un permis de travail valide, délivré en vertu du sous-alinéa 200(1)c)(ii.1) ou (iii) du Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés pour travailler dans une profession comprise dans l'un des groupes suivants de la Classification nationale des professions :
 - i. 0821 – Gestionnaires en agriculture
 - ii. 0822 – Gestionnaires en horticulture
 - iii. 8252 – Entrepreneurs/entrepreneuses de services agricoles, surveillants/surveillantes d'exploitations agricoles et ouvriers spécialisés/ouvrières spécialisées dans l'élevage
 - iv. 8255 – Entrepreneurs/entrepreneuses et superviseurs/superviseuses des services de l'aménagement paysager, de l'entretien des terrains et de l'horticulture
 - v. 8431 – Ouvriers/ouvrières agricoles
 - vi. 8432 – Ouvriers/ouvrières de pépinières et de serres
 - vii. 8611 – Manœuvres à la récolte
 - viii. 6331 – Bouchers/bouchères, coupeurs/coupeuses de viande et poissonniers/poissonnières - commerce de gros et de détail
 - ix. 9461 – Opérateurs/opératrices de machines et de procédés industriels dans la transformation des aliments et des boissons
 - x. 9462 – Bouchers industriels/bouchères industrielles, dépeceurs-découpeurs/dépeceuses-découpeuses de viande, préparateurs/préparatrices de volaille et personnel assimilé
 - xi. 9463 – Ouvriers/ouvrières dans les usines de transformation du poisson et de fruits de mer
 - xii. 9617 – Manœuvres dans la transformation des aliments et des boissons
 - xiii. 9618 – Manœuvres dans la transformation du poisson et des fruits de mer

- Avant d'entrer au Canada, ces personnes doivent fournir un plan approprié de quarantaine en utilisant le moyen électronique précisé par le ministre de la Santé pour lui fournir le plan, à moins qu'elle n'appartienne à une catégorie de personnes qui, selon le ministre, sont incapables de le fournir par ce moyen électronique, auquel cas elle lui fait parvenir le plan selon les modalités — de temps et autres — fixées par lui. Le plan approprié de quarantaine doit satisfaire aux exigences suivantes :
 - il contient les renseignements suivants :
 - (i) l'adresse municipale du lieu où elle entend se mettre en quarantaine pendant la période de quatorze jours qui commence le jour de son entrée au Canada,
 - (ii) les renseignements permettant de la joindre pendant la période de quatorze jours qui commence le jour de son entrée au Canada,

 - il indique que le lieu visé à l'alinéa (i) lui permet d'éviter d'entrer en contact pendant la période de quatorze jours qui commence le jour de son entrée au Canada, avec toute personne qui n'a pas voyagé avec elle;

- il indique que nul ne sera présent dans le lieu visé au alinéa (i) selon le cas, hormis quiconque y réside habituellement;
 - il indique qu'elle aura un accès à une chambre à coucher dans le lieu visé au alinéa (i) selon le cas, distincts de celles utilisées par les personnes qui n'ont pas voyagé et ne sont pas entrées au Canada avec elle;
 - il indique que le lieu visé au alinéa (i) lui permet d'obtenir des objets ou des services pour combler ses besoins essentiels sans devoir le quitter;
 - il indique que le lieu visé au alinéa (i) lui permet d'éviter d'entrer en contact avec des personnes vulnérables — autres qu'un adulte consentant ou le parent ou l'enfant à charge dans une relation parent-enfant — et des personnes qui leur fournissent des soins;
 - il indique que le lieu visé au alinéa (i) lui permet d'éviter d'entrer en contact avec tout fournisseur de soins de santé et toute personne qui travaille ou aide dans un établissement, un foyer ou un lieu de travail où des personnes vulnérables sont présentes.
- Pendant leur séjour au Canada pendant cette période d'exemption, ces personnes doivent:
 - Porter un masque approprié à tout moment en public, y compris lors de l'entrée au Canada au point d'entrée et lors du transit vers le lieu de quarantaine;
 - Respecter les exigences en matière de tests moléculaires pour la COVID-19 au moment de l'entrée au Canada et après l'entrée au Canada, selon les instructions d'un agent de quarantaine ou du ministre de la Santé;
 - Se mettre en quarantaine sans délai conformément aux instructions d'un agent de contrôle ou d'un agent de quarantaine et rester en quarantaine jusqu'à l'expiration de la période de 14 jours qui commence le jour où les personnes entrent au Canada, dans un lieu :
 - (i) qui est jugé approprié par l'administratrice en chef de la santé publique, compte tenu du risque pour la santé publique que présente la COVID-19, de la probabilité ou du degré d'exposition des personnes à la COVID-19 avant leur entrée au Canada et de tout autre facteur que l'administratrice en chef de la santé publique juge pertinent,
 - (ii) il permet à la personne d'éviter d'entrer en contact avec des personnes vulnérables autres que des adultes consentants ou le parent ou l'enfant à charge dans une relation parent-enfant,
 - (iii) il permet à la personne d'obtenir des objets ou des services pour combler ses besoins essentiels sans devoir le quitter;
 - De signaler, par tout moyen électronique ou par appel téléphonique à un numéro précisés par le ministre de la Santé, son arrivée au lieu de quarantaine et de fournir, de la même manière, l'adresse municipale de celui-ci, et ce dans les quarante-huit heures suivant son entrée au Canada;
 - Sous réserve des alinéas (f) et (g), de faire ce qui suit, jusqu'à l'expiration de cette période de quatorze jours :
 - (i) vérifier la présence de signes et symptômes de la COVID-19,
 - (ii) communiquer quotidiennement, par tout moyen électronique ou par appel téléphonique à un numéro précisés par le ministre de la Santé, son état de santé relativement aux signes et symptômes de la COVID-19,



- (iii) dans le cas où elle commence à présenter des signes et symptômes de la COVID-19 ou obtient un résultat positif à tout type d'essai relatif à la COVID-19, suivre les instructions de l'autorité sanitaire précisée par l'agent de contrôle ou l'agent de quarantaine.
- La période de quatorze jours recommence et les obligations connexes continuent de s'appliquer si, durant la période de quatorze jours, la personne commence à présenter des signes et symptômes de la COVID-19, obtient un résultat positif à tout type d'essai relatif à la COVID-19 ou est exposée à une autre personne qui en présente;
 - L'obligation de communiquer quotidiennement prévue aux sous-alinéas e)(ii) prend fin dès que la personne signale qu'elle a commencé à présenter des signes et symptômes de la COVID-19 ou qu'elle a obtenu un résultat positif à tout type d'essai relatif à la COVID-19.

Le non-respect de l'une des conditions ci-dessus rend cette exemption nulle et non avenue pour une personne et elle est assujettie à toutes les exigences du Décret.

Les personnes assujetties à cette exemption ne sont pas exemptées des exigences de dépistage de la COVID-19 avant l'arrivée prévues par le Décret et doivent donc également s'y conformer.

Dr./D^{re} Theresa Tam
Chief Public Health Officer
Administratrice en chef de la santé publique

Date March 10, 2021

PT Covid-19 Vaccination and Rapid Testing Tracker

Last updated: March 10 2021

Provinces	Rapid Testing Projects	Vaccine Rollout Plan	Current Phase	Ag Sector Target	Base Plan	Additional Comments
British Columbia	<p>The province has a number of pilot programs for long-term care homes, acute care, residents coming into provincial correctional facilities, and rural and remote settings, including First Nations and Indigenous communities. The tests are also used in response to outbreaks, and additional settings where risk of transmission is higher and people are more vulnerable to infection.</p> <p>Currently, a rapid testing study at Vancouver International Airport is being conducted by the airport and WestJet through partnership.</p> <p>In all cases in B.C., the tests are used as screening tools rather than diagnostic.</p> <p>All positive rapid test results need a confirmatory PCR lab test.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Phase 1 (Dec 2020 - Feb 2021): Residents and staff of LTCs, healthcare workers treating Covid-19, remote and isolated Indigenous communities Phase 2 (Feb - April): Healthcare workers not immunized in Phase 1, individuals living in congregate settings & staff in community home support and nursing services Phase 3 (April to June): Vaccines will be distributed for people aged 79 to 60, in five year age increments, starting with the 79 to 75 age group. Clinically extremely vulnerable individuals aged 69 to 16 will also be vaccinated. Once additional vaccines are approved and become available, people between the ages of 18 and 64 who are front-line essential workers or work in specific workplaces or industries may be included in the later part of Phase 3. Phase 4 (July to Sept): Vaccines will be distributed for people aged 59 to 18, in five year age increments, starting with the 59 to 55 age group. 	Phase 2 (March - Mid-April)	Phase 2 (congregate settings) and Phase 3	Age-based phase system	
Alberta	<p>Mobile testing units visit long-term care and supportive living facilities in Edmonton and communities around central Alberta. Previously, rapid tests were given only to those who exhibited COVID-19 symptoms over the past seven days. Alberta now uses rapid tests on asymptomatic staff as well as long-term care and supportive living facilities. Positive results must be confirmed by a PCR test.</p> <p>Creative Destruction Labs (CDL) is running a nationwide pilot to develop an innovative system to implement rapid antigen screening at scale in Canada to support restarting the economy. In AB, two of Suncor Energy's plants in Fort McMurray are participating. The province has provided 7,000 rapid tests to Suncor in support of this pilot project, to encourage private sector employers to embrace rapid tests to restart the economy.</p> <p>As of February 17, 2021, Alberta Health (AH), in coordination with Alberta Agriculture & Forestry, opened up access to rapid tests to Alberta's meat processors. Alberta Health is currently designing an application process, through which meat processors can submit proposals to undertake rapid testing at their facilities. This application process is expected to go live during the week of March 15.</p> <p>As of February 21, 2021, at 11:59 pm ET, the Alberta COVID-19 Border Testing Pilot Program is suspended. New travel rules announced by the Government of Canada are now in effect</p>	<p>Phase 1 (Jan-March): Healthcare workers, seniors aged 75+, LTC staff and residents & First Nations, Inuit, Métis and persons 65+ living on reserve or Metis Settlement</p> <p>Phase 2 (March-June): AstraZeneca (March 10) - Available for Albertans aged 50 to 64 & First Nations, Métis and Inuit individuals aged 35 to 49 without chronic diseases</p> <p>Group A (March 15) • Albertans aged 65 to 74, no matter where they live; First Nations, Inuits and Métis people aged 50+, on and off reserve or Métis settlements & staff of licensed supportive living not included in Phase 1</p> <p>Group B (April - June) • Albertans aged 18 to 64 with high-risk underlying health conditions</p> <p>Group C (April - June) • Residents and staff of eligible congregate living settings: correctional facilities, homeless shelters, group homes including disability, mental health and other types of licensed supportive living • Health-care workers providing direct and acute patient care who have a high potential for spread to high risk individuals & caregivers of Albertans who are most at risk of severe outcomes</p> <p>Group D (April - June) • Albertans aged 50 to 64, no matter where they live & First Nations and Métis people aged 35 to 49 on and off reserve or Métis settlements</p> <p>Phase 3 (spring - early summer 2021): Anticipated start of roll-out to the general public</p>	Phase 1 (75+) Phase 2 (AstraZeneca)	N/A	Age-based and high risk phase system	<ul style="list-style-type: none"> Starting March 10, second doses will be administered up to 4 months later so all Albertans over 18 are protected with the first dose by the end of June. Anyone who received their first dose prior to March 10 will still receive their second dose within 42 days.
Saskatchewan	<p>Saskatchewan to increase availability of COVID-19 rapid testing kits in clinics across province</p> <p>On February 9, 2021, Saskatchewan Premier, Scott Moe announced the deployment of increased rapid testing to screen for the virus in priority areas like schools, prisons and potentially Indigenous communities.</p> <p>The province has started to use rapid testing in long-term care homes, mobile assessment sites and acute care locations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Phase 1 (Dec 2020 – March 2021): High-risk populations, people of advanced age, LTC staff and residents, and healthcare workers that have been identified as a priority. Phase 2 (April 5 - June): General population by age (in 10 year increments), clinically extremely vulnerable and people in emergency shelters and group homes. 	Phase 1	N/A	Age-based phase system	Essential workers will be added to priority groups if additional vaccine supply is available.
Manitoba	<p>Fast Pass Pilot program (Songbird Hyris bCUBE rapid test): Fast Pass sites offer a dedicated testing stream to teachers, educational support staff and other staff working in schools and directly with students. Eligible Fast Pass clients will be able to access a positive test result on the same day of receiving a test to enable faster contact tracing and earlier notifications. Staff can be tested if they are symptomatic, have been identified as a close contact as a result of an exposure at school, or who have a symptomatic household member.</p> <p>Abbott ID NOW: (approved nucleic-acid test): The Abbott ID NOW rapid test can provide COVID-19 results within minutes. The test is taken with a nasal swab and must be done by a trained health care provider. Manitoba has focused on placing Abbott ID NOW devices in remote communities, health care settings and some targeted COVID-19 testing sites.</p> <p>Abbott Panbio COVID-19 antigen test pilot: The rapid test units being used for this pilot in long term care homes can provide COVID-19 results in about 20 minutes. The test is taken with a deep nasal swab and must be done by a trained health care provider.</p> <p>Test results must be confirmed by a PCR test.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Stage 1: Healthcare workers who are in direct contact with COVID-19 patients, work in congregate living settings and in LTCs; lab workers who handle COVID-19 specimens; LTC and high-risk congregate living facilities residents Stage 2: Healthcare workers and congregate living facility staff over 60 years of age, all LTC staff, residents of high and moderate risk congregate living facilities; and Manitobans over age 80 (starting with over 95 and expanding by 1 year increments until age 80) Stage 3 (April 1): All healthcare staff in select facilities and congregate living facilities, residents of all congregate living facilities; and Manitobans over age 60 (starting with over 75 and expanding by 1 year increments) Stage 4: All healthcare workers working in a health care facility and Manitobans over 18 (starting with over 55 and expanding by 1 year increments) 	Stage 2	N/A	Age-based and healthcare worker phase system	Essential workers will be added to priority groups if additional vaccine supply is available.
	<p>Ontario is focused on long-term care homes and workplaces. Nucleic acid rapid tests are used in 76 rural and remote settings, places where turnaround times for traditional PCR tests may be slower, or to help detect positives more quickly in an early outbreak setting. The province will provide up to 300,000 antigen tests a week to key sectors, which would help screen up to 150,000 workers a week for the next four to five months. The</p>					

<p>Ontario</p>	<p>province is also planning to send more tests to schools.</p> <p>Panbio Employer Antigen Screening Pilot: The pilot will be implemented in three phases, beginning in November 2020 and ending on March 31st, 2021 (or until all participants in phase 3 have completed their 8-week pilot). Employers can volunteer to participate in any one of the three phases. The tests are free from the Ontario government. The programs are screening tools, not used for outbreak management and are for asymptomatic people. The province is expanding the program and is also targeting farms, with a working group in place to facilitate the supports required to encourage rapid testing on farms with congregate housing. The initial focus area of the farm pilot is Windsor-Essex.</p> <ul style="list-style-type: none"> o As of Feb. 2, 2021, eight food supply chain companies have joined or have expressed interest, including three food processors. <p>Panbio LTC Antigen Screening Pilot: Focused on LTC homes, tests provided at no cost and there are 152 long-term care homes using rapid tests to screen staff and visitors.</p> <p>Testing Project at Pearson Airport: PCR tests will be used, testing will be voluntary, and travellers would be tested on arrival, after entry to Canada, at Pearson Airport.</p> <p>Starting March 1, a new COVID-19 rapid testing site is in the City of Kingston. HealthAlliance Hospital will serve as a community testing site free of charge for people in the Hudson Valley.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 (end March): Residents and staff of long-term care facilities for seniors, hospital healthcare workers, Indigenous adults and adults receiving home health care for chronic conditions. • Phase 2 (April-July): Seniors 60 and older, beginning with those aged 80 and older; people living in high-risk congregate settings such as homeless shelters; essential workers including teachers and first responders, and those with chronic health conditions. • Phase 3 (July): General population depending on vaccine availability 	<p>Phase 1</p>	<p>Phase 2</p>	<p>Age-based and healthcare worker phase system</p>	
<p>Quebec</p>	<p>Tests are used in a number of places, including designated testing centres, long-term care and other seniors' homes.</p> <p>Rapid tests for private companies (supplied by province): Abbott Panbio & BD Veritor™ Plus System. Results may need to be confirmed by a PCR test or a second rapid test.</p> <p>Airport Testing: Montreal YUL airport is offering rapid antigenic testing seven days per week at a cost of \$149 CAD. Tests will be offered to all passengers whose destination requires antigen testing and will be performed at YUL by appointment the day of the departure flight. However, many countries, including Canada, do not accept antigenic testing results for entry.</p> <p>A research pilot program kicked off in two Montreal high schools on Jan. 25.</p> <p>The Quebec government is offering rapid-test kits to companies most at risk of spreading the coronavirus, in order to help them quickly isolate employees who may be infected and curb workplace transmission.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Order of priority (1st - 10th): <ul style="list-style-type: none"> - People who are vulnerable or people of significantly decreased independence who reside in long-term care homes; - workers in the health-care network and social services in contact with patients; - people living in RPA and residents in isolated and remote communities; - people aged 80 and older; - people 70-79; - people 60-69; - adults under 60 years of age who have a chronic illness or a health problem that increases their risk of complications from COVID-19; - adults less than 60 years of age without chronic illnesses or health problems but who provide essential services; - Rest of the adult population. 	<p>Group 6</p>	<p>9th category</p>	<p>Priority Groups</p>	<ul style="list-style-type: none"> • There is no timeline, vaccination will proceed by groups of priority. • On March 1st, public health officials announced they were widening vaccine eligibility to those 70 and older in Montreal, Laval and the Cote-Nord region, while the age limit was lowered to 80 in three other regions, including Quebec City.
<p>New Brunswick</p>	<p>Rapid tests are being used in rural health care settings, emergency rooms, shelters and provincial correctional facilities, as required.</p> <p>As of 26 Feb, truck drivers and cross-border commuters have access to a rapid-testing pilot project. People must be asymptomatic and provide proof that they cross the border regularly for work, medical care or to visit a veterinarian. The tests are now available at the Pharmacy for Life in Hartland. Tests will be available at other pharmacies in the upcoming weeks.</p>	<p>Phase 1 (Ends April): Health care and long-term care staff, long-term care residents and staff, First Nations communities adults 16+, individuals aged 85+.</p> <p>Phase 2 (April-May): Seniors over age 70; residents of communal settings; health-care professionals providing direct patient care (pharmacists, dentists); first responders (firefighters and police officers); home support workers for seniors; those with select complex medical conditions; long-term care volunteers, designated support persons; individuals over 40 years old with three or more chronic conditions; truckers, rotational workers and regular cross-border commute workers.</p> <p>Phase 3 (June): Individuals with two or more chronic health conditions, health-care workers with indirect patient contact; school staff and high school and post-secondary students aged 16-24</p> <p>Phase 4 (July): General public</p>	<p>Phase 1</p>	<p>N/A</p>	<p>Healthcare worker & age-based phase system</p>	
<p>Nova Scotia</p>	<p>The province has used pop-up rapid testing sites in almost all regions of the province. To get a rapid test, individuals must be 16 or older, asymptomatic, and not have visited potential exposure locations during the time-period as outlined by public health officials.</p> <p>All positive results must be confirmed by a lab. Nova Scotia has seen great success in stopping outbreaks from happening ahead of time and in establishing testing as a normal routine for citizens.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1: Healthcare workers in contact with patients; LTC facilities staff, residents and designated caregivers; and Department of Community Services facilities staff. • Phase 2 (April): Hospital staff aged 60+; community healthcare providers (including doctors, nurses, dentists, dental hygienists, pharmacists and pharmacy technicians) aged 60+; congregate living facility residents and staff; people who are required to regularly travel in and out of the province for work (like truck drivers and rotational workers); people responsible for food security; people 80+ and people who are 75 to 79 • Phase 3 (June): General population aged 16-74 vaccinated by age group (in five-year increments starting with 70-74). 	<p>Phase 1</p>	<p>Phase 2</p>	<p>Healthcare worker & age-based phase system</p>	<p>Dates are flexible depending on vaccine availability.</p>
<p>Prince Edward Island</p>	<p>PEI used only very limited numbers of the rapid antigen test in regional hospitals and during the circuit breaker period in December 2020 for testing 20-29 year olds at UPEI. PEI lab tests are also able to be turned around much faster than in other places — within 6 to 12 hours on average.</p> <p>The Province will run a four week pilot project at the Charlottetown Airport, offering rapid PoC COVID screening to arriving travelers beginning on Tuesday, February 24.</p> <p>A new rapid test was used at mass testing clinics during the latest outbreaks.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 (Dec 2020 - March 2021): Residents and staff of LTCs and congregate living settings, healthcare workers treating Covid-19; adults living in remote and isolated Indigenous communities; seniors aged 80 and older; and truck drivers and rotational workers • Phase 2 (April-June): Healthcare workers not immunized in Phase 1, first responders, individuals living in congregate settings & staff in community home support and nursing services; frontline essential workers, adults aged 50 to 70+ in 10 year increments (starting with 75 and older); all remaining adults. • Phase 3 (Summer-Sept): Second doses for those vaccinated in Phase 2 	<p>Phase 2</p>	<p>Phase 2</p>	<p>Healthcare worker & age-based phase system</p>	
<p>Newfoundland and Labrador</p>	<p>The province is not using any of its antigen tests, as the Testing Guidance Working Group are developing a community validation protocol.</p> <p>The rapid nucleic acid tests have been used for research on community spread. Due to the increase in cases, rapid testing has also increased. Central Health opened a rapid antigen testing clinic in Grand Falls-Windsor for asymptomatic residents who have travelled from the region to the St. John's metro area since Feb. 1.</p> <p>Negative tests are sent to a lab for confirmation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1: residents, staff and essential visitors in congregate living settings for seniors; frontline healthcare workers, people of advanced age, and those living in remote or isolated Indigenous communities. • Phase 2: adults 60 and older in 10 year increments (starting with 80 years and older); residents and staff of all other congregate living settings, clinically vulnerable individuals, frontline essential workers who have contact with the public, and truck drivers and rotational workers. • Phase 3: General public aged 16-59 in 5-year increments, starting with 55+. 	<p>Phase 1</p>	<p>Phase 2 (partially)</p>	<p>Healthcare worker & age-based phase system</p>	

<p>Yukon</p>	<p>Yukon has not used any of its Abbott tests, antigen nor nucleic acid, as it's currently finalizing its POC (point of care) program.</p> <p>The territory has acquired 9,600 Abbott Panbio rapid antigen tests and 15,720 Abbott ID Now rapid nucleic acid tests from Ottawa. The territory gets Cepheid GeneXpert tests through an agreement with B.C. The Cepheid GenExpert systems are only being used in hospital settings.</p> <p>Right now, Yukon has no plans to use tests more widely due to no community spread and no active cases.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Priority will be given to people working and living in long-term care homes, group homes and shelters, as well as health-care workers, older people and those living in rural and remote communities. • General population will then be vaccinated. 	-	N/A	Priority Groups	<ul style="list-style-type: none"> • Yukon anticipates it will receive enough supply of the vaccine to immunize 75% of the adult population within the first quarter of 2021.
<p>Northwest Territories</p>	<p>The Northwest Territories has rapid point-of-care devices in all 33 communities. Most important use is in small communities. The N.W.T. has both antigen and nucleic acid rapid tests.</p> <p>There are no plans to use rapid tests in other community settings such as schools. N.W.T. requires someone with a health qualification to administer the test. The province is also working with private sector to make rapid tests available to test people with symptoms at major worksites/camps.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Once priority groups (seniors, people with chronic diseases, frontline health care workers, workers travelling out of the province for work, and remote Indigenous communities) are vaccinated, rollout will continue for other residents. 	-	N/A	Priority Groups	
<p>Nunavut</p>	<p>Nunavut plans to deploy a new rapid-testing device for COVID-19 in five communities. The Government of Nunavut plans to use the Abbott ID NOW COVID-19 testing device, in Arviat, Gjoa Haven, Igloodik, Sanikiluaq and Cambridge Bay.</p> <p>Rapid nucleic acid tests are used in health centres in the communities where long-term care facilities are located. Rapid antigen tests are used at the Winnipeg isolation hub.</p> <p>Earlier in the pandemic, the territory used the Cepheid GeneXpert system but sent samples to southern labs to confirm results. Since the fall, it has used the BioFire system instead, and since November, confirms the results in labs in Nunavut. Health Canada designates BioFire as a lab-based, rather than point-of-care, test.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Priority is given to people at the most risk of severe disease, such as residents in long-term care and their caregivers. 	-	N/A	Priority Groups	<p>By the end of April 2021, the Government of NU expects to have vaccinated all of the population.</p>
<p>Canada</p>	<p>The Government of Canada has purchased over 40M point of care tests and distributed over half to provinces and territories. Most of the tests have been deployed in long-term care facilities, schools or for outbreak management.</p> <p>Government of Canada will work with industry associations to prioritize intake organizations and will supply rapid screening tests at no cost. Organizations will then be responsible for setting up a rapid screening program, coordinating employees to be screened, administer test, collect and report usage data and following regulations and guidance.</p> <p>Eligible organizations are: critical industries, high contact workers and organizational readiness. Organizations unable to secure supply from provinces and vulnerable populations will be prioritized.</p>	-	N/A	N/A	N/A	N/A

Suivi de la vaccination contre la COVID-19 et du dépistage rapide auprès des provinces et des territoires (PT)

Dernière mise à jour : Le 10 mars 2021

Provinces	Projets de dépistage rapide	Plan de déploiement des vaccins	Phase actuelle	Cible du secteur agricole	Fondement du plan	Autres commentaires
Colombie-Britannique	<p>La province compte plusieurs programmes pilotes pour les établissements de soins de longue durée et de soins de courte durée, les résidents arrivant dans des établissements correctionnels provinciaux, ainsi que les régions rurales et éloignées, y compris les Premières Nations et les communautés autochtones. Les tests sont également déployés en réponse aux éclosons et dans d'autres situations, où le risque de transmission est plus élevé et là où les personnes sont plus vulnérables aux infections.</p> <p>À l'heure actuelle, une étude de dépistage rapide à l'aéroport international de Vancouver est menée par l'aéroport en partenariat avec WestJet.</p> <p>Dans tous les cas répertoriés en C.-B., les tests ont été utilisés comme outils de dépistage plutôt que pour poser des diagnostics.</p> <p>Tous les résultats positifs des tests de dépistage rapide doivent être confirmés au moyen d'un test PCR en laboratoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Phase 1 (décembre 2020 à février 2021) : Les résidents et le personnel des établissements de SLD, les travailleurs de la santé soignant des patients atteints de la COVID-19, les communautés autochtones éloignées et isolées. Phase 2 (février à avril) : Les travailleurs de la santé non immunisés durant la phase 1, les personnes résidant dans des lieux d'hébergement collectif et le personnel des services communautaires de soutien à domicile et de soins infirmiers. Phase 3 (avril à juin) : Les vaccins seront distribués aux personnes de 79 à 60 ans, par tranche d'âge de cinq ans, en commençant par le groupe d'âge des 79 à 75 ans. Les personnes très vulnérables d'un point de vue médical de 69 à 16 ans seront aussi vaccinées. Lorsque plus de vaccins auront été approuvés et seront disponibles, les personnes entre 18 et 64 ans qui sont des travailleurs essentiels de première ligne ou qui travaillent dans des lieux ou des industries particuliers pourront être incluses vers la fin de la phase 3. Phase 4 (juillet à septembre) : Les vaccins seront distribués aux personnes de 59 à 18 ans, par tranche d'âge de cinq ans, en commençant par le groupe d'âge des 59 à 55 ans. 	Phase 2 (mars à mi-avril)	Phase 2 (lieux d'hébergement collectif) et phase 3	Système de phases selon l'âge	
Alberta	<p>Les unités de dépistage mobiles visitent les établissements de soins de longue durée et de soutien à Edmonton et dans les communautés du centre de l'Alberta. Auparavant, les tests de dépistage rapide n'étaient utilisés que pour les personnes qui présentaient des symptômes de la COVID-19 au cours des sept derniers jours. L'Alberta utilise maintenant des tests de dépistage rapide pour le personnel asymptomatique, ainsi que dans les établissements de soins de longue durée et de soutien. Les résultats positifs doivent être confirmés par un test PCR.</p> <p>Creative Destruction Labs (CDL) mène un projet pilote à l'échelle nationale qui vise à développer un système innovateur pour mettre en oeuvre des tests de dépistage rapide antigéniques à l'échelle du Canada dans le but d'appuyer la relance de l'économie. En Alberta, deux usines de Suncor Energy à Fort McMurray y participent. La province a fourni 7 000 tests de dépistage rapide à Suncor en appui à ce projet pilote, pour encourager les employeurs du secteur privé à accepter les tests de dépistage rapide et ainsi relancer l'économie.</p> <p>À partir du 17 février 2021, Santé Alberta (SA), en collaboration avec Agriculture et Forêts Alberta, a facilité l'accès aux tests de dépistage rapide pour les transformateurs de viande de l'Alberta. Santé Alberta s'affaire à concevoir un processus de demande, grâce auquel les transformateurs de viande pourront soumettre des demandes pour procéder à des tests de dépistage rapide dans leurs établissements. Ce processus de demande devrait être mis en branle durant la semaine du 15 mars.</p> <p>À compter du 21 février 2021, à 23 h 59 HE, le projet pilote de dépistage de la COVID-19 à la frontière de l'Alberta sera suspendu. Les nouvelles règles sur les déplacements du gouvernement du Canada sont désormais en vigueur.</p>	<p>Phase 1 (janvier à mars) : Les travailleurs de la santé, les personnes âgées de 75 ans et plus, le personnel et les résidents des établissements de SLD, ainsi que les Premières Nations, les Inuits, les Métis et les personnes de plus de 65 ans vivant sur une réserve ou dans un établissement métis.</p> <p>Phase 2 (mars à juin) : AstraZeneca (10 mars) : Disponible pour les Albertains de 50 à 64 ans, ainsi que pour les Premières Nations, les Inuits, les Métis de 35 à 49 ans sans maladie chronique.</p> <p>Groupe A (15 mars) • Les Albertains de 65 à 74 ans, peu importe leur lieu de résidence, les Premières Nations, les Inuits et les Métis de plus de 50 ans, en réserve et hors réserve ou dans des établissements métis, sans oublier le personnel des milieux de soutien autorisés non inclus dans la phase 1</p> <p>Groupe B (avril à juin) • Les Albertains de 18 à 64 ans présentant des problèmes de santé sous-jacents à risque élevé</p> <p>Groupe C (avril à juin) • Les résidents et le personnel d'habitations collectives admissibles : établissements correctionnels, refuges pour sans-abris, foyers collectifs pour personnes souffrant de handicap ou de problèmes de santé mentale et d'autres types de milieux de soutien autorisés • Les travailleurs de la santé fournissant des soins directs et de courte durée qui ont un fort potentiel de transmission aux personnes à risque élevé et le personnel soignant des Albertains les plus à risque de subir des conséquences graves.</p> <p>Groupe D (avril à juin) • Les Albertains de 50 à 64 ans, peu importe leur lieu de résidence, ainsi que les Premières Nations et les Métis de 35 à 49 ans en réserve et hors réserve ou dans des établissements métis</p> <p>Phase 3 (printemps jusqu'au début de l'été 2021) : Début prévu du déploiement au grand public</p>	Phase 1 (75 ans et plus) Phase 2 (AstraZeneca)	S. O.	Système de phases selon l'âge et le risque élevé	<ul style="list-style-type: none"> À compter du 10 mars, les deuxièmes doses seront administrées jusqu'à 4 mois après, afin que tous les Albertains de 18 ans et plus soient immunisés par la première dose d'ici la fin du mois de juin. Quiconque a reçu sa première dose avant le 10 mars recevra quand même sa deuxième dose dans les 42 jours.
Saskatchewan	<p>La Saskatchewan améliorera la disponibilité des trousse de dépistage rapide de la COVID-19 dans les cliniques à travers la province.</p> <p>Le 9 février 2021, le premier ministre de la Saskatchewan, Scott Moe, a annoncé des mesures pour accroître l'utilisation des tests de dépistage rapide et détecter le virus dans les lieux prioritaires comme les écoles, les prisons et potentiellement dans les communautés autochtones.</p> <p>La province a commencé à utiliser des tests de dépistage rapide dans les établissements de soins de longue durée, les sites d'évaluation mobiles et les établissements de soins de courte durée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Phase 1 (décembre 2020 à mars 2021) : Les populations à risque élevé, les personnes âgées, le personnel et les résidents des établissements de SLD, ainsi que les travailleurs de la santé jugés prioritaires. Phase 2 (5 avril jusqu'en juin) : La population générale par âge (par tranche de 10 ans), les personnes très vulnérables d'un point de vue médical et les personnes résidant dans des abris d'urgence et des foyers collectifs. 	Phase 1	S. O.	Système de phases selon l'âge	Les travailleurs essentiels seront ajoutés aux groupes prioritaires si plus de vaccins sont rendus disponibles.
Manitoba	<p>Projet pilote Fast Pass (test rapide Songbird Hyris bCUBE) : Les sites Fast Pass offrent un flux dédié au dépistage pour les enseignants, le personnel de soutien en éducation et les membres du personnel travaillant dans les écoles et directement avec les élèves. Les clients Fast Pass admissibles pourront accéder à leur résultat, s'il est positif, le jour même du test pour accélérer la recherche des contacts et l'envoi de notifications. Les membres du personnel peuvent être testés s'ils présentent des symptômes, s'ils ont été désignés en tant que contact étroit suite à une exposition à l'école, ou lorsqu'un des membres de leur ménage présente des symptômes.</p> <p>ID NOW d'Abbott : (test d'amplification nucléaire approuvé) : Le test de dépistage rapide ID NOW d'Abbott peut fournir des résultats liés à la COVID-19 en quelques minutes. Le test est fait par écouvillonnage nasal et effectué par un fournisseur de soins de santé qualifié. Le Manitoba s'est efforcé de déployer des dispositifs ID NOW d'Abbott dans des communautés éloignées, dans les milieux de santé et dans des sites ciblés de dépistage de la COVID-19.</p> <p>Projet pilote visant le test antigénique pour la COVID-19 d'Abbott Panbio : Les unités de tests rapides actuellement utilisées pour ce projet pilote dans les établissements de soins de longue durée peuvent donner des résultats liés à la COVID-19 en moins de 20 minutes. Le test est fait par écouvillonnage nasal profond et doit être effectué par un fournisseur de soins de santé qualifié.</p> <p>Les résultats doivent être confirmés par un test PCR.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Phase 1 : Les travailleurs de la santé qui sont en contact direct avec des patients atteints de la COVID-19, qui travaillent dans des lieux d'hébergement collectif et des établissements de SLD, les travailleurs en laboratoire qui manipulent des échantillons de COVID-19; les résidents d'établissements de SLD et de lieux d'hébergement collectif Phase 2 : Les travailleurs de la santé et le personnel des lieux d'hébergement collectif de plus de 60 ans, tout le personnel des établissements de SLD, les résidents des lieux d'hébergement collectif présentant un risque élevé ou modéré, ainsi que les Manitobains de plus de 80 ans (en commençant par les plus de 95 ans et en reculant par tranche d'un an jusqu'à 80 ans) Phase 3 (1er avril) : Tout le personnel de santé dans les établissements choisis et les lieux d'hébergement collectif; les résidents des lieux d'hébergement collectif ainsi que les Manitobains de 60 ans et plus (en commençant par les personnes de 75 ans et plus, en reculant par tranche d'un an) Phase 4 : Tous les travailleurs de la santé travaillant dans un établissement de soins de santé et les Manitobains de plus de 18 ans (en commençant par les personnes de 55 ans et plus, et en reculant par tranche d'un an) 	Phase 2	S. O.	Système de phases selon l'âge et les travailleurs de la santé	Les travailleurs essentiels seront ajoutés aux groupes prioritaires si plus de vaccins sont rendus disponibles.
	<p>L'Ontario met l'accent sur les établissements de soins de longue durée et les lieux de travail. Les tests rapides d'amplification nucléaire sont utilisés dans 76 milieux ruraux et éloignés, des endroits où les délais d'exécution pour les tests PCR traditionnels peuvent être plus lents, ou pour aider à détecter les cas positifs plus rapidement dans un contexte d'éclosion précoce. La province fournira jusqu'à 300 000 tests antigéniques par semaine aux secteurs clés.</p>					

<p>Ontario</p>	<p>ce qui aidera à dépister jusqu'à 150 000 travailleurs par semaine durant les quatre à cinq prochains mois. La province prévoit également d'envoyer plus de tests aux écoles.</p> <p>Projet pilote visant le test antigénique Panbio pour les employeurs : Le projet pilote sera mis en oeuvre en trois phases, à partir de novembre 2020 jusqu'au 31 mars 2021 (ou jusqu'à ce que tous les participants de la phase 3 aient terminé leur projet pilote de 8 semaines). Les employeurs peuvent se porter volontaires pour participer à n'importe quelle des trois phases. Les tests sont gratuits, gracieuseté du gouvernement de l'Ontario. Les programmes sont des outils de dépistage. Ils ne sont pas utilisés pour la gestion des éclosions et sont destinés aux personnes asymptomatiques. La province accroît son programme et cible aussi les exploitations agricoles, à l'aide d'un groupe de travail établi dans le but de faciliter le soutien nécessaire pour encourager l'administration de tests rapides dans les exploitations agricoles comprenant des lieux d'hébergement collectif. Windsor-Essex est le secteur ciblé initial pour le projet pilote destiné aux exploitations agricoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> o En date du 2 février 2021, huit entreprises de la chaîne d'approvisionnement alimentaire ont emboîté le pas ou ont exprimé un intérêt, dont trois transformateurs d'aliments. <p>Projet pilote visant le test antigénique Panbio pour les établissements de SLD : Axés sur les établissements de SLD, les tests sont fournis gratuitement. Au total, 152 établissements de soins de longue durée utilisent les tests de dépistage rapide pour le personnel et les visiteurs.</p> <p>Projet de tests à l'aéroport Pearson : Des tests PCR seront utilisés, les tests seront réalisés sur une base volontaire, et les voyageurs seront testés dès l'arrivée, après leur entrée au Canada à l'aéroport Pearson.</p> <p>À compter du 1er mars, il y aura un nouveau site de dépistage rapide de la COVID-19 dans la Ville de Kingston. L'hôpital HealthAlliance fera office de site de dépistage communautaire gratuit pour les habitants de la vallée de l'Hudson.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 (fin mars) : Les résidents et le personnel des établissements de soins de longue durée pour les personnes âgées, les travailleurs de la santé en milieu hospitalier, les adultes autochtones et les adultes recevant des soins de santé à la maison en raison de maladies chroniques. • Phase 2 (avril à juillet) : Les personnes âgées de 60 ans et plus, en commençant par les personnes de plus de 80 ans, les personnes vivant dans des lieux d'hébergement collectif à risque élevé comme des refuges pour sans-abris; les travailleurs essentiels, dont les enseignants et les premiers intervenants, ainsi que les personnes atteintes de maladies chroniques. • Phase 3 (juillet) : La population générale selon la disponibilité du vaccin. 	<p>Phase 1</p>	<p>Phase 2</p>	<p>Système de phases selon l'âge et les travailleurs de la santé</p>	
<p>Québec</p>	<p>Les tests sont utilisés dans nombre d'endroits, dont les centres de dépistage désignés, les établissements de soins de longue durée et d'autres résidences pour personnes âgées.</p> <p>Tests de dépistage rapide pour les entreprises privées (fournis par la province) : Abbott Panbio et le système BD VeritorMC Plus. Les résultats devront peut-être être confirmés par un test PCR ou un deuxième test rapide.</p> <p>Tests dans les aéroports : L'aéroport international Montréal-Trudeau (YUL) offre des tests antigéniques rapides sept jours sur sept au coût de 149 \$ CA. Les tests seront offerts à tous les passagers dont la destination requiert un test antigénique. Celui-ci sera effectué à l'aéroport Montréal-Trudeau (YUL) sur rendez-vous le jour du vol de départ. Cependant, plusieurs pays, dont le Canada, n'acceptent pas les résultats des tests antigéniques à l'arrivée.</p> <p>Un programme de recherche pilote a été lancé dans deux écoles secondaires de Montréal le 25 janvier.</p> <p>Le gouvernement du Québec offre des trousse de tests de dépistage rapide aux entreprises les plus à risque de transmettre le coronavirus, afin de les aider à enrayer la transmission en milieu de travail et à isoler rapidement les employés qui pourraient être infectés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ordre des priorités (du 1er groupe au 10e groupe) : <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes vulnérables ou en perte d'autonomie importante qui habitent dans des établissements de soins de longue durée; - les travailleurs du réseau de santé et des services sociaux en contact avec des patients; - les personnes vivant dans des RPA et les résidents de communautés isolées ou éloignées; - les personnes de 80 ans et plus; - les personnes de 70 à 79 ans; - les personnes de 60 à 69 ans; - les adultes de moins de 60 ans qui ont une maladie chronique ou un problème de santé qui augmente le risque de complications liées à la COVID-19; - les adultes de moins de 60 ans sans maladie chronique ou problème de santé, mais qui fournissent des services essentiels; - le reste de la population adulte. 	<p>Groupe 6</p>	<p>9^e catégorie</p>	<p>Groupes prioritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a pas de calendrier, la vaccination sera effectuée par groupes prioritaires. • Le 1er mars, les autorités de la santé publique ont annoncé une disponibilité accrue du vaccin aux personnes de 70 ans et plus à Montréal, à Laval et dans la région de la Côte-Nord, tandis que la limite d'âge a été réduite à 80 ans dans trois autres régions, dont la Ville de Québec.
<p>Nouveau-Brunswick</p>	<p>Les tests de dépistage rapide sont utilisés dans les établissements de santé ruraux, les salles d'urgence, les refuges et les établissements correctionnels provinciaux, selon les besoins.</p> <p>Depuis le 26 février, les chauffeurs de camion et les travailleurs frontaliers ont accès à un projet pilote de dépistage rapide. Les personnes doivent être asymptomatiques et présenter la preuve qu'elles traversent régulièrement la frontière pour travailler, recevoir des soins médicaux ou se rendre chez un vétérinaire. Les tests sont désormais disponibles à la Pharmacie for Life à Hartland. Les tests seront disponibles dans d'autres pharmacies dans les semaines à venir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 (se termine en avril) : Travailleurs de la santé et personnel des établissements de soins de longue durée, résidents et personnel des établissements de soins de longue durée, adultes de 16 ans et plus membres des communautés de Premières Nations, personnes de 85 ans et plus • Phase 2 (avril à mai) : Personnes âgées de plus de 70 ans; résidents des établissements communautaires; professionnels de la santé dispensant des soins en contact direct avec des patients (pharmaciens, dentistes); premiers intervenants (pompiers et policiers); travailleurs de soutien à domicile pour les personnes âgées, celles souffrant de certaines affections complexes; bénévoles aux soins de longue durée, personnes de soutien désignées; personnes de plus de 40 ans souffrant de trois affections chroniques ou plus; camionneurs, travailleurs en rotation et travailleurs transfrontaliers réguliers. • Phase 3 (juin) : Personnes souffrant de deux maladies chroniques ou plus, travailleurs de la santé ayant un contact indirect avec les patients, personnel scolaire et étudiants du secondaire et du postsecondaire âgés de 16 à 24 ans • Phase 4 (juillet) : Grand public 	<p>Phase 1</p>	<p>S. O.</p>	<p>Travailleurs de la santé et système de phases selon l'âge</p>	
<p>Nouvelle-Écosse</p>	<p>La province a utilisé des sites de dépistage rapide instantané dans presque toutes les régions de son territoire. Pour obtenir un test rapide, les personnes doivent avoir 16 ans ou plus, être asymptomatiques et ne pas s'être rendues dans des lieux d'exposition potentielle pendant la période indiquée par les responsables de la santé publique.</p> <p>Tous les résultats positifs doivent être confirmés par un laboratoire. La Nouvelle-Écosse a connu un grand succès pour ce qui est de prévenir les foyers d'infection et de tester les citoyens sur une base régulière.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : Travailleurs de la santé en contact avec les patients; résidents et personnel des établissements de SLD, et soignants désignés; et personnel des établissements du ministère des Services communautaires. • Phase 2 (avril) : Personnel hospitalier de plus de 60 ans; fournisseurs de soins de santé communautaires (y compris médecins, infirmières, dentistes, hygiénistes dentaires, pharmaciens et techniciens en pharmacie) de plus de 60 ans; résidents et personnel des lieux d'hébergement collectif; personnes qui doivent effectuer régulièrement des allers-retours hors de la province pour travailler (comme les chauffeurs de camion et les travailleurs en rotation); les personnes responsables de la sécurité alimentaire; personnes de plus de 80 ans et personnes de 75 à 79 ans • Phase 3 (juin) : Population générale âgée de 16 à 74 ans vaccinée par groupe d'âge (par tranche de cinq ans en commençant par la tranche de 70 à 74 ans). 	<p>Phase 1</p>	<p>Phase 2</p>	<p>Travailleurs de la santé et système de phases selon l'âge</p>	<p>Les dates sont flexibles en fonction de la disponibilité des vaccins.</p>
<p>Île-du-Prince-Édouard</p>	<p>L'Île-du-Prince-Édouard n'a utilisé qu'un nombre très limité de tests antigéniques rapides dans les hôpitaux régionaux et pendant la période « coupe-circuit » en décembre 2020, afin d'effectuer des tests auprès des personnes âgées de 20 à 29 ans à l'UPEI. Les analyses de laboratoire de l'Î.-P.-É. peuvent également être effectuées beaucoup plus rapidement que dans d'autres endroits, en 6 à 12 heures en moyenne.</p> <p>La province mènera un projet pilote de quatre semaines à l'aéroport de Charlottetown, pour offrir un test de dépistage rapide de la COVID aux points de service pour les voyageurs entrants, et ce, à partir du mercredi 24 février.</p> <p>Un nouveau test rapide a été utilisé dans les cliniques de dépistage de masse lors des plus récentes éclosions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 (décembre 2020 à mars 2021) : Résidents et personnel des établissements de SLD et des lieux d'hébergement collectif, travailleurs de la santé traitant les patients atteints de la COVID-19; adultes vivant dans des communautés autochtones éloignées et isolées; personnes âgées de 80 ans et plus; et chauffeurs de camion et travailleurs en rotation • Phase 2 (avril-juin) : Travailleurs de la santé non vaccinés lors de la phase 1, premiers intervenants, personnes vivant dans des lieux d'hébergement collectif et personnel des services communautaires de soutien à domicile et de soins infirmiers; travailleurs essentiels de première ligne, adultes âgés de 50 à 70 ans et plus, par tranche de 10 ans (en commençant par les 75 ans et plus); tous les autres adultes. • Phase 3 (été-septembre) : Deuxièmes doses pour les personnes vaccinées lors de la phase 2 	<p>Phase 2</p>	<p>Phase 2</p>	<p>Travailleurs de la santé et système de phases selon l'âge</p>	

<p>Terre-Neuve-et-Labrador</p>	<p>La province n'utilise aucun de ses tests antigéniques, car le groupe de travail chargé de l'encadrement des tests est à élaborer un protocole de validation dans la collectivité.</p> <p>Les tests rapides d'amplification nucléaire ont été utilisés pour la recherche sur la transmission communautaire. En raison de l'augmentation du nombre de cas, le nombre de tests rapides a également augmenté. Central Health a ouvert une clinique de dépistage rapide (tests antigéniques) à Grand Falls-Windsor pour les résidents asymptomatiques qui ont voyagé de la région vers la zone métropolitaine de St. John's depuis le 1er février.</p> <p>Les tests négatifs sont envoyés à un laboratoire pour confirmation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : résidents, personnel et visiteurs essentiels dans des lieux d'hébergement collectif pour personnes âgées; travailleurs de la santé de première ligne, personnes d'âge avancé et personnes vivant dans des communautés autochtones éloignées ou isolées. • Phase 2 : adultes de 60 ans et plus par tranche de 10 ans (à partir de 80 ans et plus); résidents et personnel de tous les autres lieux d'hébergement collectif, personnes cliniquement vulnérables, travailleurs essentiels de première ligne qui sont en contact avec le public; chauffeurs de camion et travailleurs en rotation. • Phase 3 : Grand public de 16 à 59 ans par tranche de 5 ans, en commençant par les 55 ans et plus. 	<p>Phase 1</p>	<p>Phase 2 (en partie)</p>	<p>Travailleurs de la santé et système de phases selon l'âge</p>	
<p>Yukon</p>	<p>Le Yukon n'a utilisé aucun de ses tests Abbott, que ce soient les tests antigéniques ou d'amplification nucléaire, car il finalise actuellement son programme de point d'intervention.</p> <p>Le territoire a obtenu d'Ottawa 9 600 tests antigéniques rapides Abbott Panbio et 15 720 tests rapides d'amplification nucléaire ID Now d'Abbott. Le territoire obtient les tests Cepheid GeneXpert grâce à un accord avec la Colombie-Britannique. Les systèmes Cepheid GenExpert ne sont utilisés qu'en milieu hospitalier.</p> <p>Pour le moment, le Yukon n'a pas l'intention d'utiliser les tests à plus grande échelle, car il n'y a pas de transmission communautaire ni de cas actifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La priorité sera accordée aux personnes travaillant et vivant dans des établissements de soins de longue durée, des foyers et des abris, ainsi qu'aux travailleurs de la santé, aux personnes âgées et à celles vivant dans des communautés rurales et éloignées. • La population générale sera ensuite vaccinée. 	<p>–</p>	<p>S. O.</p>	<p>Groupes prioritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Yukon prévoit de recevoir un nombre suffisant de vaccins pour immuniser 75 % de la population adulte au cours du premier trimestre 2021.
<p>Territoires du Nord-Ouest</p>	<p>Les Territoires du Nord-Ouest disposent d'appareils rapides aux points de service dans les 33 collectivités. Ils sont principalement utilisés dans les petites communautés. Les T.N.-O. disposent de tests antigéniques rapides et de tests rapides d'amplification nucléaire.</p> <p>Il n'est pas prévu de recourir aux tests rapides dans d'autres cadres communautaires, comme les écoles. Les T.N.-O. exigent que le test soit effectué par une personne ayant une qualification en santé. Le territoire travaille également avec le secteur privé pour mettre à disposition des tests rapides afin de tester les personnes présentant des symptômes sur les principaux chantiers/camps de travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une fois que les groupes prioritaires (personnes âgées, personnes atteintes de maladies chroniques, travailleurs de la santé de première ligne, travailleurs voyageant hors de la province pour le travail et communautés autochtones éloignées) seront vaccinés, le déploiement se poursuivra pour les autres résidents. 	<p>–</p>	<p>S. O.</p>	<p>Groupes prioritaires</p>	
<p>Nunavut</p>	<p>Le Nunavut prévoit de déployer un nouveau dispositif de test de dépistage rapide de la COVID-19 dans cinq communautés. Le gouvernement du Nunavut prévoit d'utiliser le dispositif de test de dépistage de la COVID-19 ID NOW d'Abbott, à Arviat, Gjoa Haven, Igloodik, Sanikiluaq et Cambridge Bay.</p> <p>Les tests rapides d'amplification nucléaire sont utilisés dans les centres de santé des communautés où se trouvent les établissements de soins de longue durée.</p> <p>Des tests antigéniques rapides sont utilisés au centre d'isolement de Winnipeg.</p> <p>Plus tôt au cours de la pandémie, le territoire utilisait le système GeneXpert de Cepheid, mais il envoyait des échantillons aux laboratoires du sud pour confirmer les résultats. Depuis l'automne, il utilise plutôt le système BioFire et, depuis novembre, confirme les résultats dans les laboratoires du Nunavut. Santé Canada désigne le système BioFire comme un test de laboratoire plutôt que de point de service.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La priorité est accordée aux personnes les plus à risque de contracter des maladies graves, comme les résidents des établissements de soins de longue durée et leurs soignants. 	<p>–</p>	<p>S. O.</p>	<p>Groupes prioritaires</p>	<p>À la fin avril 2021, le gouvernement du Nunavut prévoit d'avoir vacciné toute la population.</p>
<p>Canada</p>	<p>Le gouvernement du Canada a acheté plus de 40 millions de tests pour les points de service et en a distribué plus de la moitié aux provinces et territoires. La plupart des tests ont été déployés dans des établissements de soins de longue durée et des écoles ou pour la gestion des éclosions.</p> <p>Le gouvernement du Canada travaillera avec les associations de l'industrie pour établir l'ordre de priorité des organismes d'accueil et fournira les tests de dépistage rapide sans frais. Les organismes seront ensuite chargés de mettre en place un programme de dépistage rapide, de coordonner le dépistage des employés, de réaliser les tests, de recueillir et de communiquer les données d'utilisation et de suivre les règlements et les directives.</p> <p>Les organismes admissibles sont : les industries névralgiques, les travailleurs à haut niveau de contact et les organismes chargés de l'état de préparation organisationnelle. Les organismes qui ne peuvent pas s'approvisionner auprès des provinces et les populations vulnérables seront prioritaires.</p>		<p>–</p>	<p>S. O.</p>	<p>S. O.</p>	<p>S. O.</p>